



Déficiences auditives à l'école régulière

Informations à l'intention du corps enseignant sur la déficience, les mesures de différenciation pédagogique et la compensation des désavantages

Résumé



Document élaboré par la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée
Sous mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et du Tessin

Rédaction

Géraldine Ayer, Myriam Jost-Hurni et Silvia Schnyder, collaboratrices scientifiques SZH/CSPS

Corrections spécialisées

Seraina Utiger et Vanessa Dubois, enseignantes spécialisées itinérantes, secteur SPS Surdit , ECES, Lausanne
Mirko Cuni et Nathalie Gerber, co-responsables du centre de ressources en surdit  et leur  quipe SPS, Institut St-Joseph, Fribourg

Relecture

Elodie Siffert, collaboratrice scientifique SZH/CSPS

Fondation Centre Suisse de p dagogie sp cialis e CSPS
Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, CH-3001 Berne
T l. +41 31 320 16 60, csp.ch

Version d'aout 2024   CSPS janvier 2014

Ce document est mis   disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International \(CC BY-NC-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/):



1 Informations sur la déficience auditive

Les termes déficience auditive, surdit  et malentendanc  indiquent une atteinte de la capacit    percevoir les sons. Selon l'Organisation mondiale de la sant  (OMS), une d ficience auditive implique une insuffisance ou un probl me de fonctionnement des organes de l'audition, qui peut aller de la simple g ne de la perception de sons jusqu'  une absence totale de l'audition. Il peut donc s'agir d'une perte compl te ou partielle de l'audition et celle-ci peut toucher une oreille ou les deux. La surdit  signifie la perte compl te ou quasi compl te de l'audition. Les types de d ficiences auditives peuvent  tre d sign s selon plusieurs param tres : la localisation de l'atteinte, le degr  de la perte auditive (partielle ou totale) et l' ge d'apparition de la d ficience (de naissance ou tardive) (plus de d tail dans la [version compl te de ce document, Chapitres 1.3   1.5](#)). La d ficience auditive est le trouble sensoriel cong nital le plus fr quent. En Suisse, alors qu'elle concerne 8 % de la population tous les  ges confondus, elle touche 0,7 % des moins de 14 ans.

2 Communication des personnes avec une d ficience auditive et difficult s rencontr es

- Une surdit  ou une malentendanc  engendre des difficult s li es   la communication. Celle-ci est influenc e par divers param tres (types de surdit , modes d'expression et aides   la communication utilis s). Des soutiens tels que les aides   la communication ainsi que les aides auditives peuvent soutenir la communication des personnes sourdes ou malentendantes.
- **Modes d'expression et aides   la communication** : parmi les modes d'expression privil gi es par les personnes sourdes ou malentendante, relevons les langues des signes – dont la langue des signes fran aise (LSF). Ces langues visuo-gestuelles forment un syst me linguistique   part enti re, avec leur grammaire et vocabulaire propre. Elles sont donc un moyen de communication au m me titre que les langues parl es. Plusieurs  tudes montrent qu'une connaissance pr coce de la langue des signes favorise le d veloppement du langage, ainsi que le d veloppement g n ral et cognitif et facilite l'ensemble des apprentissages, en particulier de l' crit. En compl ment au langage oral, il existe aussi diverses aides   la communication, les principales  tant la lecture labiale, le langage parl  compl t  (LPC, un syst me de codification manuelle des sons du langage oral autour du visage) et le fran ais sign  (une m thode alliant le lexique de la langue des signes fran aise   la grammaire de la langue orale fran aise).
- **Aides auditives** : il existe diff rents types d'appareillages en fonction du type et du degr  de d ficience auditive de la personne (proth ses auditive, implants cochl aire). Pour les personnes disposant de proth ses auditives, divers am nagements techniques permettent une meilleure r ception des sons (microphones, amplificateur, *Bluetooth*, boucles magn tiques). Les professionnelles et professionnels des centre de comp tences / de ressources peuvent vous informer sur ce sujet. De mani re g n rale, les appareils auditifs peuvent am liorer l'acc s aux sons, mais ne peuvent supprimer toutes les difficult s li es   une d ficience auditive (sons parasites, perception partielle ou d form e des sons).
- **Difficult s rencontr es** : la surdit  ou malentendanc  engendre des difficult s dans l'apprentissage de la langue orale (construction langag re, acquisition du vocabulaire et de la grammaire) ainsi que sur l'expression et la compr hension (confusions de sens, connotations ou sous-entendus li s   certains mots pas toujours connues, m connaissance de certains usages). Elle peut entra ner des difficult s importantes dans les  changes avec autrui (difficult s   comprendre l'autre, crainte de ne pas avoir  t  compris, fatigue et sentiment d'inconfort, difficult s   cr er des liens amicaux et   s'int grer dans le milieu entendants). Pour celles et ceux qui ne peuvent pas s'appuyer sur l'oral, l'apprentissage de l' crit est plus difficile.   l' cole, la focalisation de l'attention sur le visuel, les

situations de double tâche vécues (notamment lors de la prise de note) requièrent une extrême concentration de la part des élèves concernés qui par conséquent se fatiguent vite.

3 Une pédagogie propre à soutenir les élèves avec une déficience auditive

Le choix du mode d'expression et des aides auditives ainsi que des apprentissages ou ajustements les concernant sont du ressort des parents, du corps médical, des thérapeutes ainsi que des enseignantes et enseignants spécialisés. Néanmoins, grâce à des pratiques et outils pédagogiques appropriés, l'enseignante ou l'enseignant contribue fortement à soutenir l'élève sourd ou malentendant. Sa bonne compréhension de la déficience de l'élève, des particularités et difficultés liées aux aides auditives et au mode d'expression qu'il privilégie et, avec l'aide des professionnelles et professionnels des centres de compétence / de ressources en surdité, la mise en place de mesures et aides adaptées permettent de diminuer significativement les impacts négatifs de la déficience et d'actualiser les compétences de l'élève, en facilitant ses apprentissages.

Environnement de classe : diminuer autant que possible les bruits de fond ; veiller à ce qu'il y ait un bon éclairage en classe et éviter les éblouissements ; placer l'élève de manière qu'il puisse voir le visage de ses interlocutrices et interlocuteurs, proche des sources sonores pertinentes et en tenant compte de son appareillage.

Communication : parler clairement et distinctement, à une vitesse raisonnable et d'une voix posée. Éviter de crier pour se faire comprendre ; transmettre une information claire, simple et bien structurée (une seule consigne à la fois, si nécessaire en l'illustrant, phrases courtes ne contenant qu'un seul élément de consigne chacune) ; dissocier l'écriture au tableau des explications orales, afin de ne pas tourner le dos à l'élève ; attirer l'attention de l'élève avant de lui parler (contact visuel, gestes). Si possible, faire preuve d'expressivité ; lire à l'élève les consignes écrites si nécessaire et vérifier leur bonne compréhension ; s'il ne comprend pas les explications orales ou écrites, répéter, reformuler ou clarifier ; lors des échanges en commun, respecter le tour de parole et laisser le temps à l'élève sourd de regarder la personne qui prend la parole ; être ouvert à d'autres formes de communication (p. ex., tirer doucement la manche, agiter la main sur le champ de vision).

Informations visuelles : éviter si possible les objets pouvant entraver la perception du message oral en veillant à ce que les lèvres soient visibles. Idéalement, l'enseignante ou l'enseignant se place de manière que non seulement sa bouche (lecture labiale), mais également son expression faciale et corporelle soit en tout temps visible de l'élève ; écrire les instructions ou explications données oralement (p. ex., les instructions pour les devoirs, écrire les termes techniques ou mots-clés) ; étayer ces instructions ou explications par des gestes, indications, images voire mimer le message. Les supports visuels peuvent s'avérer très utiles comme aides à la communication ou à l'organisation ; mettre à disposition de l'élève les notes de cours d'autres élèves, supports ou résumés de cours et les corrections écrites des exercices corrigés en classe ; lors de travail avec des documents sonores ou audiovisuels, veiller à ce que l'élève ait une transcription ou des explications écrites ; lors d'exercices d'écoute avec des documents sonores ou audiovisuels, lire le script à haute voix et penser également à relever les informations sonores qui peuvent donner des indices dans les pistes audios.

Apprentissages et motivation : varier les modalités d'apprentissages (démonstrations, modélisation, imitation) ; utiliser un vocabulaire connu et concret. Utiliser les mêmes mots ou énoncés verbaux et augmenter le « stock » graduellement. Ceci est également valable lors de l'apprentissage d'une seconde langue ; lors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, privilégier la qualité à la quantité. Varier les supports et favoriser l'apprentissage par l'expérimentation et le jeu ; lors de l'apprentissage d'une seconde langue, privilégier des approches multisensorielles (p. ex., proposer des supports écrits et oraux ; illustrer les propos par des objets, croquis, photos et schémas ; intégrer des jeux et activités ludiques. Il est important d'adapter le mode d'approche de la lecture aux capacités de l'élève et de faire de nombreux aller-retour entre oral, écrit, pictogrammes et expérimentations. Plusieurs approches peuvent faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Toutefois, il est préférable d'en choisir une seule et de ne pas surcharger l'élève avec plusieurs méthodes en parallèle. C'est pourquoi, avec l'aide d'une

enseignante spécialisée ou d'un enseignant spécialisé et d'une ou d'un logopédiste, il convient de déterminer l'approche qui semble la plus adaptée ; avec l'aide de l'enseignante spécialisée ou enseignant spécialisé en surdit , adapter l'apprentissage des secondes langues en fonction des comp tences de communication de l' l ve ; laisser le temps   l' l ve de s'exprimer sans l'interrompre ni le reprendre syst matiquement sur sa prononciation ; lors d'activit s telles que la lecture suivie, en fonction des besoins de l' l ve avec une surdit , on peut privil gier le travail en duo avec un camarade ; planifier des s quences d'enseignement en tenant compte de la fatigue que les activit s propos es peuvent g n rer (p. ex., r duire la dur e des activit s d' coute ou de prise de note, ne pas introduire des nouvelles notions en fin de journ e).

Attention particuli re : m me si l'enseignante ou l'enseignant a la conviction que l' l ve a entendu, elle ou il doit  tre attentif   ce que le message ou les  v nements qui se produisent en classe aient bien  t  compris ; veiller   ce que l'appareillage de l' l ve et les autres aides techniques utilis es soient en bon  tat de marche ;  tre attentif aux signes de fatigue.

4 Mesures de compensation des d savantages

Les personnes pr sentant un handicap ont l galement droit   des mesures de compensation des d savantages¹, pour autant que le principe de proportionnalit  soit respect , c'est- -dire que le rapport entre les ressources investies pour  liminer l'in galit  et les b n fices procur s soit  quilibr . De mani re tr s g n rale, la compensation des d savantages peut  tre d finie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionn es par un handicap. Elle d signe l'am nagement des conditions dans lesquelles se d roulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation.

La liste de mesures de compensation des d savantages pour les  l ves avec une d fici nce auditive propos e ci-dessous est non exhaustive. Les r percussions de la d fici nce  tant diff rentes pour chacune et chacun, elles doivent en tous les cas  tre attribu es en fonction de la situation individuelle, notamment de l' ge et du degr  scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concern es, notamment l'enseignante sp cialis e ou l'enseignant sp cialis  en d fici nce auditive et  tre r guli rement r  valu es, si n cessaire adapt es.

Environnement

- Travail / examen dans une pi ce s par e (bien  clair e et calme, pour  viter les bruits parasites).

Aides et assistance personnelle

- Autorisation d'utiliser du mat riel, des logiciels, programmes ou fonctionnalit s sp cifiques comme aide   l'usage de la langue orale ou  crite (p. ex., transcription, outils d'aide   la lecture, pr dicteurs de mots, correcteurs orthographiques, dictionnaires num riques, logiciels d'apprentissage num rique, etc.) sur tablette, smartphone ou ordinateur,  galement lors des  valuations / examens, pour autant que les objectifs d'apprentissage soient respect s. Les professionnelles et professionnels des centres de comp tences /de ressources en surdit  sont des personnes-ressource pour aider au choix du mat riel appropri  (voir version compl te de ce document, Chapitre 6).
- Assistance personnelle d'une ou un interpr te en langue des signes, d'une codeuse ou un codeur-interpr te LPC, d'une enseignante sp cialis e ou d'un enseignant sp cialis  en surdit , d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur connu et de confiance (camarade, etc.), notamment lors de situations d' valuation / d'examen avec des expertes ou experts.
- Mise   disposition d'aides et supports visuels lors des  valuations / examens (graphiques, plans, questions d'examen par  crit lors d'examen oral, etc.)

¹ Au sens de l'art. 2, al. 1 LHand.

Adaptation du temps

- Autorisation de débiter la préparation de textes longs à l'avance.
- Octroi de pauses supplémentaires ou plus longues (p. ex., entre des examens).
- Octroi de temps supplémentaire lors des évaluations / examens ou travaux, ou encore lors de travaux à rendre, pour autant que cela ne réduit pas les objectifs visés.
- Structuration de l'évaluation / examen ou des travaux en séquences limitées dans le temps ou division du travail en plusieurs séquences (surtout lors de séquences orales, en raison de la fatigue occasionnée par la lecture labiale, l'attention portée à la langue des signes ou au LPC).

Adaptation de la forme du travail /de l'examen

- Évaluation / examens et travaux sous forme écrite plutôt qu'orale, mise à disposition d'informations visuelles plutôt qu'auditives (p. ex., travail sous forme écrite au lieu d'oral).
- Lors d'évaluation / examen, lecture orale des exercices de compréhension orale et non pas utilisation d'une bande sonore (pour que l'élève puisse s'appuyer sur la lecture labiale).
- Varier la structure des travaux et évaluations. Par exemple, éviter les doubles négations ou décomposer les consignes multiples ou complexes.
- Adapter la structure des travaux et évaluations. Par exemple, offrir un mode de réponse allégé tel que des questions fermées plutôt qu'ouvertes ou proposer des textes à trous, pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés.
- Réduction du volume des exercices durant le même temps (privilégier la qualité à la quantité), pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés.
- Autorisation de poser des questions de compréhension ou de clarification en cours d'examens oraux et écrits.

Adaptation des modalités d'évaluation

- Appréciation séparée des domaines à évaluer. Par exemple, lors d'une rédaction de texte, noter séparément la structure de texte, le vocabulaire utilisé ou encore l'orthographe.
- Privilégier le fond (ce que l'élève sait ou a compris) sur la forme (la manière de l'exprimer oralement ou par écrit).
- Plus grande tolérance par rapport à la qualité de l'expression orale. Par exemple, ne pas tenir compte de l'intonation lors de la récitation d'une poésie ou être plus tolérant par rapport à l'exactitude de la langue.

5 Sélection de ressources pédagogiques

- www.booxaa.ch : le site booxaa propose aux élèves inscrits des moyens d'enseignement accessibles et adaptés pour toutes et tous. Précisons que les moyens d'enseignement romands déposés sur Booxaa.ch sont mis à la disposition du corps enseignant sur la plateforme PER/MER de la CIIP (www.plandetudes.ch) à laquelle ils et elles accèdent au moyen de leur identifiant personnel.
- <http://api.ceras.ch> : aide pédagogique par l'informatique (API) pour identifier les besoins et trouver une aide technique appropriée. Pour choisir l'outil le plus adapté aux besoins de l'élève, mais aussi aux moyens de l'école et de la famille, il est préférable de s'appuyer sur le réseau interdisciplinaire.
- www.cellcips.ch : centre de compétences pour l'éducation numérique proposant des outils d'aide.
- <https://www.sgb-fss.ch/fr/offres/lexique-en-ligne-de-la-langue-des-signes> : lexique interactif de la Fédération suisse des sourds permettant de traduire une multitude de termes du français vers la LSF (également disponible pour la langue allemande vers la LSA et pour la langue italienne vers la LSI).
- <https://www.signbank.org> : le *Sutton's SignBankSite* met entre autres à disposition des lexiques dans toutes les langues des signes, y compris la langue des signes française.
- <https://fr.ava.me> : l'application AVA permet le sous-titrage en direct de toutes les situations impliquant l'oral.